

JUIN 2016

**VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE
RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 16 juin 2016 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'une collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, alinéa 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Lavaux-Oron, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Jean-Rémy CHEVALLEY, né le 9 janvier 1959, originaire de Rivaz (VD), agriculteur de profession, domicilié chemin de la Buritaz 3, 1070 Puidoux, qui remplace, au sein du groupe PLR, Mme Christa Calpini, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M^{mes} et MM. Roxanne Meyer Keller, Présidente, Rémy Jaquier, Martine Meldem, Yves Ravenel et Michel Renaud, membres, et du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 16 juin 2016.

Le rapporteur :
(Signé) *Grégory Devaud*
Premier Vice-Président